



**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Procès-verbal N° 15 – 2021 / 2026

Séance du mercredi 17 décembre 2025, 18h30 / 19h50
Salle APEMS - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens
Suivie d'un apéritif dînatoire

Ordre du Jour du 17 décembre 2025

1. Préambule – Nouvelle identité graphique de la Maison de Quartier Jaman	3
2. Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025	3
2.1. Approbation du procès-verbal (annexe)	3
3. Mot des directeurs	4
3.1. Situation des établissements	4
4. Présentation / Informations	5
4.1. Présentation sur les cours d'intelligence artificielle par MM. Chiaradia et Meyer	5
5. Règlement du CET	6
5.1. Démarche de validation	6
6. Divers	6
6.1. Objets à reprendre du procès-verbal du 17 septembre 2025 :	6
7. Calendrier 2026	7

➤ **Sont présent·e·s :**

Groupe 1 Les représentant·e·s des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Alexandra Ramser
MM. Yanick Hess
Florian Manzini
Nicolas Büchler

Groupe 2 Les représentant·e·s des professionnels·elle actifs·ves au sein des Etablissements :

Mme Irène Mauroux
MM. Philippe Valazza
Xavier Désilets
Guillaume Jordan

Groupe 3 Les représentant·e·s des milieux et des organisations concerné·e·s par la vie des Etablissements :

Mme Claire Clivaz
MM. Laurent Molinari
Gregory Chiaradia

Groupe 4 Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Regina Andrade
Géralde Vuissoz
Coralie Monachon
Catrine Sutter
M. Olivier Müller

➤ **Les membres excusé·e·s :**

Mmes Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), **groupe 3**
Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison), **groupe 3**
Céline Cornaz, **groupe 3**
Sandrine Boubée, **groupe 2**
M. Didier Légeret, doyen chargé de direction ou son représentant, **groupe 2**

➤ **Participante avec voix consultative :**

Mme Floriane Dossin, adjointe responsable du Bureau Communal des Ecoles (BCE)

➤ **Auditrice excusée et participant avec voix consultative excusé :**

Mme Deborah Kucera, adjointe administrative de la cohésion sociale, familles et jeunesse
M. Simon Smith, chef du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse

Prise du PV : C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

EPSMO : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
BCE : Bureau communal des Ecoles
Unité PSPPS : Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire
MQJ8 : Maison de Quartier Jaman 8

1. Préambule – Nouvelle identité graphique de la Maison de Quartier Jaman, M. Boukhaf

Cette année la Maison de Quartier Jaman 8 (MQJ8) a fêté ses 10 ans. La répartition des espaces par étage est donnée (4^{ème} et 5^{ème} étage sont dédiés à l'accueil de classes scolaires avec environ 70 personnes, au 3^{ème} et 2^{ème} étages les espaces sont réservés au Secteur pour tous (120 personnes/jour). Les autres espaces sont réservés par un centre de loisirs (50 personnes/jour) et un APEMS (40 enfants). Cette structure propose une programmation diversifiée, incluant les Thés dansants organisés au sein de l'APEMS en collaboration avec Pro Senectute. Le Repair café est également mis en place avec la Fédération Romande des consommateurs (FRC).

Une nouvelle identité visuelle marque les 10 ans de la structure. L'idée a été de rassembler les valeurs qui sont propres à la Maison de Quartier. Cette démarche illustre un processus complet d'identité visuelle, allant de l'immersion humaine à la réalisation numérique. Une enquête de terrain a été effectuée en interrogeant politiques, membres, employés et usagers. Le résultat a donné un nouveau site internet : <https://jaman8.ch/> qui sert désormais de vitrine interactive, regroupant le logo, la typographie et l'univers colorés développés lors de cette recherche.

Le programme de la MQJ8 est mis à disposition sur le site. Le format semestriel permet une meilleure visibilité à long terme pour les usagers. Il est proposé en version PDF téléchargeable en un clic et un agenda chronologique simple pour ne manquer aucun événement. Cela humanise l'accès au numérique tout en valorisant la diversité des activités sociales et culturelles de la structure.

Ce nouveau site est un outil stratégique majeur pour la MQJ8, facilitant l'accès à l'information pour tous les publics. La visite virtuelle permet de visualiser les espaces, ainsi que les fiches techniques détaillées (superficie, matériel, tarifs, modularité) simplifiant les démarches de location. L'organisation par sections et selon les « 4 portes d'entrée » assure une navigation intuitive dans le programme d'activités. La fonctionnalité de traduction instantanée en une douzaine de langues est le véritable atout de la plateforme, agissant comme un levier d'intégration essentiel pour les habitants ne maîtrisant pas le français. Pour clôturer sa présentation, M. Boukhaf distribue des « tote-bags » aux membres renforçant l'identité visuelle de la structure et permettant de promouvoir ce nouvel outil numérique.

2. Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025

2.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente annonce les personnes excusées et informe les membres que la Table ronde des communautés chrétiennes de la commune de Montreux (TROE) a désigné Mme Claire Clivaz, en remplacement de M. Vincent Demaurex. Mme Claire Clivaz, pasteure titulaire de la paroisse réformée de Montreux, se présente. Elle officiait précédemment comme pasteure à Lutry et à Morges.

Point 6.1 (page 5), question 5, la phrase « La Présidente propose.. » sera supprimée et il sera indiqué : « Ces informations ne peuvent pas être divulguées par les établissements ».

La Présidente informe avoir reçu des remarques de Mme Boubée concernant ce procès-verbal. Point 6.2.1 (page 6), il sera précisé que ce sont les règles d'accès aux sanitaires. M. Hess informe que la question du maintien de ces règles a été soumise à l'assemblée des maîtres de Gare 33, qui a voté leur renouvellement. Ce sujet n'a toutefois pas encore été abordé avec les classes de la 1^{ère} à la 6^{ème} année, aucune séance plénière n'ayant eu lieu à ce jour. La Présidente précise que ces règles ne sont pas définitives mais sont reconduites pour l'année scolaire en cours, uniquement sur le site de Gare 33. Cette mesure ne s'applique pour l'instant pas aux sites périphériques.

Mme Sutter relance la question de Mme Gutierrez concernant l'aménagement de la cour du collège de Chernex. La Présidente précise qu'une réponse formelle sera apportée sur toutes les cours d'écoles de Montreux dès que le préavis idoine sera finalisé. Cette précision a été réintégrée à ce procès-verbal pour garantir le suivi du dossier.

3. Mot des directeurs

3.1. Situation des établissements

EPSMO / EPSME

M. Valazza expose le point critique du droit de grève dans le milieu scolaire, à savoir le délai de déclaration a posteriori de 48 heures. Les grèves ont été jugées conformes au cadre légal. Le fait qu'un gréviste puisse s'annoncer jusqu'à 48 heures après l'arrêt de travail désorganise la planification de l'accueil des élèves.

En communiquant uniquement le nombre total de grévistes par établissements (entre 12 et 24 heures à l'avance) sans préciser l'identité des enseignants ni leurs horaires de cours, la capacité d'anticipation des directions est limitée. Avec un volume de 50 enseignants absents simultanément, le recours à des remplaçants externes est impossible, le pool de remplaçants disponibles étant largement insuffisant pour couvrir de tels besoins à l'échelle régionale. Faute de pouvoir garantir l'encadrement et la sécurité des élèves (devoir de garde), les directions ont été contraintes de libérer certains élèves de cours, transformant la grève en une fermeture de fait de certaines classes.

Entre le vendredi matin (alerte sur un préavis) et le vendredi après-midi (revirement suite à des « ouvertures » ou négociations), le cadre de travail a drastiquement changé en quelques heures. Le choix de ne pas libérer les élèves malgré l'incertitude est un pari logistique et humain. Le fait que les élèves aient été présents le lundi matin démontre une relation de confiance et une communication efficace entre l'école et les parents, malgré les délais extrêmement courts. L'école ne se contente plus d'enseigner ; elle doit jongler avec les mouvements sociaux et les décisions administratives de dernière minute. L'objectif devient alors de « limiter la casse » et de protéger la continuité pédagogique pour « abîmer le moins de personnes possible » (élèves, parents et personnel).

M. Hess souligne l'intensité exceptionnelle de la période de fin d'année 2025 pour les directions d'écoles. Traditionnellement les mois d'octobre à décembre sont plus calmes. Le contraste est frappant avec la réalité vécue depuis le 11 novembre 2025. Les directions ont dû gérer une charge de travail et une pression continue qui rompent avec le rythme scolaire habituel.

M. Hess apporte des précisions sur la gestion de la crise et relève l'engagement exceptionnel de l'ensemble du personnel (directions, collègues, doyens et secrétaires), dont les horaires s'étendaient de 7h00 à tard le soir. Les différences de réaction entre Montreux-Est et Montreux-Ouest s'expliquent principalement par des disparités dans la réception de l'information. Sur un effectif de 160 enseignants, le mouvement a compté jusqu'à 50 grévistes. La gestion de ces absences a été rendue particulièrement difficile car Montreux-Est comprend plusieurs sites différents (Gare 33, Collonge, Etraz, Vernex, Glion, Brent et Chernex). Il est impossible d'anticiper l'organisation pédagogique. Certains établissements du Canton ont maintenu des pools de remplaçants en salle des maîtres. Pour fidéliser ces remplaçants, ces établissements devaient leur offrir un volume d'heures stable. C'était compliqué de leur garantir un revenu ou un contrat minimal.

Selon les directives concernant le cadre légal, les enseignants ont l'obligation de s'annoncer au plus tard 48 heures après avoir fait la grève. Officiellement, les établissements n'étaient pas fermés. Si le nombre d'enseignants grévistes est trop élevé pour assurer les cours, les élèves sont libérés de l'enseignement, mais l'école reste ouverte. Les directions ont la mission d'organiser un service de garde minimum. Le défi pour les directions réside dans la gestion de l'incertitude, rendant la communication aux parents tardive et complexe.

La demande d'inscription préalable a pour but de prévoir précisément le nombre d'élèves présents afin d'ajuster l'encadrement nécessaire. L'objectif est de garantir une « masse critique » de personnel (enseignants non grévistes et encadrants) suffisante pour assurer l'accueil et la sécurité des élèves.

En raison d'un faible taux de grévistes annoncés pour les trois derniers jours, les congés initialement envisagés ont été levés ou modifiés. Bien que les élèves aient été officiellement libérés durant la 5^{ème} période, l'établissement permettait à ceux qui le souhaitaient de retourner en classe, assurant ainsi une forme de continuité pédagogique à la carte.

Pour le secrétariat et la direction, le travail consistait à réorganiser l'espace et les groupes en temps réel pour garantir la sécurité des élèves, souvent en regroupant les classes si le nombre d'encadrants volontaires le permettait.

Grâce à 100 enseignants sur 160 qui se sont portés volontaires pour la permanence, on a pu éviter une fermeture administrative, laquelle est toujours une décision de dernier recours lorsque la sécurité des élèves ne peut plus être garantie.

M. Valazza ajoute que l'inscription aux permanences visait à assurer un contrôle des effectifs. Cela a rendu l'organisation compliquée et laborieuse. Les élèves devaient initialement se regrouper dans la cour avant d'être répartis dans les classes de permanence avec les enseignants volontaires. Le système permettait aux parents de s'annoncer par demi-journées sur le site internet à Montreux-Est. M. Hess précise que face aux inquiétudes des parents, la direction confirme garantir que l'ensemble des matières sera traité d'ici fin de l'année. Conformément aux directives du Département, un élève ne peut pas être évalué sur une matière qui n'a pas été formellement vue en classe. Les thématiques des ECR et des examens de fin d'année étant définies à l'avance, les enseignants savent précisément sur quels points concentrer le travail pour préparer les élèves avec les tests déjà prêts.

Mme Dossin, responsable du Bureau communal des Ecoles (BCE), résume l'impact de certaines contraintes sur le secteur parascolaire (APEMS, UAPE et devoirs surveillés). Le parascolaire, les directions d'écoles et les parents recevaient les informations simultanément, sans préavis particulier. Contrairement aux entités cantonales, les structures communales n'ont jamais envisagé de fermer. Aucune communication de fermeture n'a donc été émise. Le personnel des APEMS a contacté individuellement chaque parent (selon les disponibilités) pour confirmer la présence des enfants, assurer leur sécurité et ajuster les commandes de repas. Pour les restaurants scolaires, la gestion a été plus complexe pour les élèves plus âgés en raison de l'utilisation d'une plateforme de gestion externe et indépendante. Toutes les structures d'accueil sont restées ouvertes, garantissant la sécurité et la surveillance des enfants par les responsables de site. Malgré les contraintes logistiques (annulation impossible après le midi), le BCE a anticipé en réduisant les commandes de repas de moitié pour limiter le gaspillage.

La Présidente annonce que bien que le règlement prévoit normalement la facturation de tout repas non décommandé, la Municipalité a décidé d'offrir la gratuité des repas aux parents pour ces journées spécifiques, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation.

Mme Ramser s'interroge sur les pénalités salariales pour les grévistes. M. Hess explique que les jours de grève entraînent une retenue sur salaire, calculée après chaque arrêt (décomptes souvent effectués sous 48 heures), le nombre de périodes grevées étant déclaré par l'enseignant, avec un lissage proportionnel pour ceux qui les désirent. Les syndiqués peuvent recevoir un remboursement partiel via leur syndicat et le droit de participer à une grève inclut la liberté de ne pas rester au travail, comme le confirme le Département.

M. Valazza ajoute qu'il est ressorti de cette période que la fluidité de la communication entre l'école et les familles est un levier majeur pour apaiser les tensions au sein des Établissements. Pour répondre au besoin d'instantanéité et pallier les limites des courriels (boîtes saturées, adresses obsolètes) ou des circulaires papier, plusieurs solutions numériques devraient être utilisées dans le milieu scolaire.

4. Présentation / Informations

4.1. Présentation sur les cours d'intelligence artificielle par MM. Chiaradia et Meyer

L'Association Talent Avenir propose des cours d'intelligence artificielle (voir Powerpoint en annexe). Ces cours sont des ateliers d'intelligence numérique. Le but est de se protéger du harcèlement et d'utiliser l'IA intelligemment. M. Meyer présente les aspects techniques de l'IA. L'IA n'est ni une entité magique, ni une conscience autonome. C'est un outil technologique puissant conçu par l'humain, fonctionnant grâce à des algorithmes et des bases de données. Pour les adolescents, elle représente un levier de créativité et d'apprentissage, mais elle comporte des risques liés à la désinformation et à la dépendance. Utilisée sans « mode d'emploi », l'IA peut enfermer les jeunes dans des bulles de filtres ou générer des contenus factuellement faux.

L'idée est de mener ce projet pour apprendre aux jeunes à l'utiliser intelligemment, consciemment et de manière responsable. Le but est également de leur apprendre à poser les bonnes questions, à comprendre les limites de l'outil, à identifier les manipulations, à protéger leurs données, à développer leur esprit critique.

L'IA ne doit pas être vu comme une menace extérieure mais comme un nouvel environnement dans lequel les jeunes évoluent tout en étant responsables. Comme toute nouvelle réalité, elle nécessite des repères, un cadre et des outils.

M. Hess informe que toute personne ou entité externe souhaitant animer des ateliers en milieu scolaire doit impérativement être validée par une autorité cantonale. De nouvelles sessions de formation débuteront en janvier 2026 sous l'égide de la DGEO. En 8^{ème} année, l'accent est mis sur les médias numériques, les délits et les incivilités. En 11^{ème} année, l'Association sécurité Riviera (ASR) prend le relais pour approfondir ces thématiques.

La Présidente propose à M. Chiaradia de solliciter la Commission Prévention Riviera de Vevey pour obtenir des subventions, à condition que les projets et ateliers soient officiellement reconnus. Un échange s'ensuit.

La Présidente propose également deux pistes suivantes : De contacter M. Boukhaf de la Maison de Quartier Jaman 8 pour la mise à disposition d'une salle afin de proposer ces ateliers à la population ou de joindre l'Université Populaire de la Riviera qui propose de nombreuses formations et ateliers dans la région.

5. Règlement du CET

5.1. Démarche de validation

La Présidente invite à nouveau les membres à soumettre toute proposition de modification du règlement d'ici au 10 janvier 2026. L'examen de l'ensemble des propositions se fera lors des prochaines séances du CET. Le règlement final sera soumis à l'approbation des Conseils communaux de Veytaux et de Montreux au début de la prochaine législature. La Présidente cite les deux demandes de modification déposées par Mme Altieri (voir en annexe). Mme Pellet propose d'intégrer des dispositions spécifiques sur la représentation des parents. Elle préconise une répartition équitable (50% des parents désignés par un établissement et 50% par l'autre) et préciser les différents cas de figure possibles.

6. Divers

6.1. Objets à reprendre du procès-verbal du 17 septembre 2025 :

- Proposition d'un sondage anonyme auprès des élèves pour obtenir un financement cantonal pour les projets PSPS (point n°6.1, question n°6)

Mme Altieri a proposé un sondage anonyme sur le harcèlement scolaire, dans l'espoir d'obtenir un financement cantonal. M. Valazza précise que les fonds pour les PSPS ont été épuisés cette année, et l'initiative de sondage à Montreux-Ouest est en cours d'évaluation avec le Canton, sans garantie de soutien financier immédiat. Le nouveau délégué PSPS a reçu la demande et a contacté le Canton. Le processus est en cours, mais l'obtention d'un financement ou d'un sondage à grande échelle n'est pas encore confirmé.

- Liste des projets PSPS (point n°6.1)

Les listes ont été ajoutées au présent procès-verbal.

- Retour de M. Hess sur la question posée à la conférence des maîtres pour la pérennisation des règles (point n°6.2)

Cette question a été répondue à la page 3 (point 2.1).

- Proposition de la Présidente de mener une action positive au cours de l'année à venir (point n°7)

Pour le moment aucune proposition n'a été transmise.

A la suite de l'intervention de Mme Altieri concernant le courrier destiné aux parents, une ligne annonçant l'ouverture des cantines a été intégrée. Le BCE a confirmé que l'information a été diffusée sur l'ensemble des canaux de communication. Par ailleurs, les secrétariats des établissements ont été informés de cette ouverture.

Mme Altieri intervient sur sa demande de la demi-journée à Montreux-Ouest. Elle souligne la disparité dans l'offre de garde entre les deux établissements. A Montreux-Est, le service d'accueil en demi-journée était opérationnel. A Montreux-Ouest, la demande est formulée pour harmoniser les prestations et permettre aux parents de bénéficier de cette même flexibilité. M. Valazza en prend note pour étude ultérieure par le service d'accueil.

M. Hess confirme, en réponse à une question de Mme Altieri, que le projet de portail parent est bel et bien prévu, faisant suite à l'annonce initiale de M. Borloz. Les parents seront informés dès sa mise en ligne. M. Valazza précise que son établissement s'est porté volontaire pour être « établissement pilote » pour tester cet outil.

La séance se termine autour d'un moment convivial.

7. Calendrier 2026

Les prochaines séances ont lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- mardi 10 mars 2026 à 18h30,
- jeudi 4 juin 2026 à 18h30,
- jeudi 10 septembre 2026 à 18h30,
- mercredi 18 novembre 2026 à 18h30.

Annexes : - Présentation de l'Association Talent Avenir sur les cours d'intelligence artificielle
- Courriels de Mme Myriam Altieri du 6 décembre 2025

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à la validation par le CET sur le site internet communal

L'IA et les adolescents : enjeux et opportunités

L'intelligence artificielle n'est ni magique, ni autonome, ni « intelligente intelligente » au sens humain du terme. C'est un **outil**.

Un outil puissant, certes, mais un outil façonné par des humains, entraîné sur des données humaines, et utilisé... par nos jeunes, souvent **sans mode d'emploi d'emploi**.

Opportunités






- ✓ Apprendre autrement
- ✓ Stimuler la créativité
- ✓ Aider à structurer la pensée
- ✓ Développer l'esprit critique

Défis

- ✗ Renforcer la passivité intellectuelle
- ✗ Faciliter la triche
- ✗ Amplifier le cyberharcèlement
- ✗ Rendre le vrai et le faux indiscernables

Utilisation par les jeunes

Un adolescent peut, en quelques secondes :

-  Générer un texte
-  Créer une image
-  Faire une vidéo
-  Imiter une voix
-  Produire un contenu crédible... mais faux



Comprendre l'IA comme nouvel environnement

L'intelligence artificielle ne doit pas être vue comme une menace extérieure, mais comme un nouvel environnement dans lequel nos enfants évoluent déjà. Elle nécessite des repères, des règles, des outils et surtout des adultes qui accompagnent plutôt que qui jugent.



Développer l'esprit critique

Former les adolescents à l'IA, ce n'est pas en faire des ingénieurs. C'est leur apprendre à poser les bonnes questions, à comprendre les limites de l'outil, à identifier les manipulations, à protéger leurs données et à garder leur esprit critique.



Utiliser l'IA comme levier créatif

Utiliser l'IA pour créer plutôt que copier, s'exprimer plutôt que subir, se protéger plutôt que se méfier, collaborer plutôt que harceler. L'IA peut être un formidable levier pour apprendre autrement, stimuler la créativité et aider à structurer une pensée.

CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de Mme Myriam Altieri du 6 décembre 2025

Bonjour,

Voici trois points que je souhaiterais ajouter à l'ordre du jour de la réunion du CET du 17 décembre 2025 :

1) Organisation des parents lors des grèves du corps enseignant

A Montreux-Ouest, il y a eu pour l'instant une période de grève en fin d'après-midi, puis une période de grève en fin de matinée, puis une journée complète de grève le 4 décembre 2025. A Montreux-Est, il y a eu davantage de mises en congé des élèves sur des demi-journées ou journées entières.

-Lors de la grève du 4 décembre, j'ai noté que le délai était spécialement court à Montreux-Est pour que les parents annoncent la présence de leurs enfants aux permanences d'accueil. En effet, par un courriel reçu le 2 décembre 2025 et un courrier transmis par le biais des enfants, les parents avaient seulement jusqu'au mercredi 3 décembre à 10h00 pour inscrire leurs enfants. A Montreux-Ouest aussi était court, mais nous avons au moins jusqu'à 16h00, ce qui change quand même beaucoup pour les parents je trouve.

Serait-il possible d'allonger le délai à 16h00 comme à Montreux-Ouest pour les inscriptions ?

Serait-il possible d'anticiper auprès des enseignants pour savoir qui fera la grève ou pas, afin de savoir s'il y aura mise en congé des élèves ?

-Dans les courriers reçus de la part des deux établissements, le fait que la cantine est ouverte n'est pas spécifié. Je ne sais pas où se situe la cantine à Montreux-Est, mais à Montreux-Ouest elle se situe dans le Collège Rambert. Du coup, j'ai dû écrire un courriel au BCE pour m'assurer qu'elle était bien ouverte le 4 décembre 2025. D'autres parents avec qui j'ai discuté après-coup sont partis du principe qu'elle était fermée. Certains m'ont dit avoir reçu un courriel de la part du BCE pour indiquer qu'elle était ouverte les deux précédentes fois, mais pas le 4 décembre. De mon côté, je n'ai jamais rien reçu comme information.

Comment expliquer que certains parents ont reçu l'information de la part du BCE par courriel les précédentes fois et pas moi ?

Est-ce que le 4 décembre 2025, les parents ont désinscrit leurs enfants des cantines ou est-ce qu'ils n'ont pas envoyé leurs enfants tout en les laissant inscrits, ce qui aurait engendré par conséquent du gaspillage de nourriture ? Pour l'anecdote, mon fils était tout seul à la cantine ce jour-là, ce qui ne l'a pas spécialement dérangé, mais cette situation de semble cocasse et m'interroge. D'ailleurs, il a dû persévérer pour pouvoir entrer et manger, car un enseignant lui a dit que le collège était fermé et ne voulait pas le laisser entrer. Il a insisté et l'enseignant a été se renseigner.

Est-ce que le BCE pourrait se coordonner avec les établissements scolaires pour qu'une ligne soit ajoutée dans le courrier envoyé aux parents concernant les permanences de mise en congé des élèves (en raison des grèves ou d'autres raisons) ? Cela faciliterait l'organisation des parents. Au secrétariat de l'école, je n'ai pas pu avoir de réponse en téléphonant pour la permanence.

L'information aux enseignants comme quoi les cantines sont ouvertes pourrait également être utile, afin que d'autres enfants que mon fils ne soient pas refoulés à l'entrée une prochaine fois.

. / .

- Dans les courriers reçus de la part des deux établissements, le fait que la bibliothèque scolaire était également fermée le 4 décembre n'était pas mentionné. Cela aurait également pu être une information utile. Le secrétariat de l'école avait néanmoins pu me répondre par rapport à cet aspect.

- Dans les courriers reçus de la part des deux établissements, le lieu des permanences n'est pas indiqué. Serait-il possible de l'indiquer (par ex. "dans le collège de votre enfant") ?

- Dans les courriers reçus de la part des deux établissements, il n'est pas spécifié non plus qu'inscrire un enfant sur une demi-journée est impossible. Pourtant, si le parent ne travaille qu'une demi-journée et aimerait passer du temps avec son enfant, ce qui déchargerait les enseignants par ailleurs, pourquoi cela n'est-il pas possible ?

2) Nouveau portail prévu pour les parents

Dans le cadre de mon activité professionnelle, j'ai entendu parler d'un nouveau portail prévu pour les parents. Est-ce que les directions des établissements ont des éléments concrets à propos des nouveautés prévues et par rapport au moment d'introduction ?

3) Projets PSPS cantonaux

M. Frédéric Borloz aurait évoqué des projets PSPS cantonaux spécifiques. Est-ce que les directions des établissements ont des nouvelles par rapport à ces projets cantonaux ?

Cordiales salutations.

Myriam Altieri

Réponses aux questions (en mauve) qui sont de la compétence du BCE :

Le BCE étant une entité communale et non cantonale, les services à la population et donc aux élèves restent ouverts. Il n'y a donc jamais eu de discussion concernant une fermeture des restaurants scolaires. Pour rappel, en cas d'absence de l'enfant, même liée à un évènement scolaire, (course d'école, camps, grève), il est de la responsabilité des parents d'annuler le repas ou la présence de l'enfant. Le BCE n'a envoyé aucun courrier ou mail aux parents concernant l'ouverture du restaurant scolaire ou fermeture puisque la question ne s'est pas posée. Lors des deux premiers jours de grève, le BCE a envoyé un courriel aux parents inscrits le jour même en rappelant l'importance d'annuler les repas, ce qui n'est en général que très peu effectué lors d'absence des enfants. Lorsqu'un enfant est inscrit, il est sous la responsabilité de la Commune et le BCE ne peut pas décider qu'il ne viendra pas parce que l'école est fermée. En effet il pourrait tout à fait venir manger. Seuls les parents dont les enfants sont inscrits au restaurant scolaire les deux premiers jours de grèves ont donc reçu ce rappel de processus, mais il était évident que les restaurants scolaires restaient ouverts.

Le BCE n'est actuellement pas en mesure de contacter les parents de tous les enfants car le programme informatique ne le permet pas. Ceci est en cours de remédiation. Les deux premiers jours de grève le BCE a fait une demande spéciale auprès du programmeur (engendrant des coûts), qui a transmis la liste des adresses mails des enfants inscrits, pour les contacter. Vu les délais d'annonce de grève, il ne sera pas possible d'effectuer cette démarche à chaque fois et le BCE compte sur les parents pour annuler les repas du moment que le délai d'annonce de grève le permette.

BCE

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Courriel de Mme Myriam Altieri du 6 décembre 2025

Bonjour,

Comme souhaits de modification, j'ai à mentionner :

1) Art. 12

Ajouter "année civile" pour clarifier qu'il ne s'agit pas des années de mandat (qui correspondent aux années scolaires) pour lesquelles on compte à chaque fois trois réunions du CET /année.

2) Le délai d'envoi du PV devrait être laissé à 20 jours avant, mais il faudrait ajouter une remarque concernant le fait que si malheureusement il est envoyé moins de X jours avant (à mon avis 7 jours serait raisonnable), il ne pourra pas être approuvé à la réunion et que cela devra être reporté à la réunion d'après.

Cordiales salutations.

Myriam Altieri